Image not found or type unknown

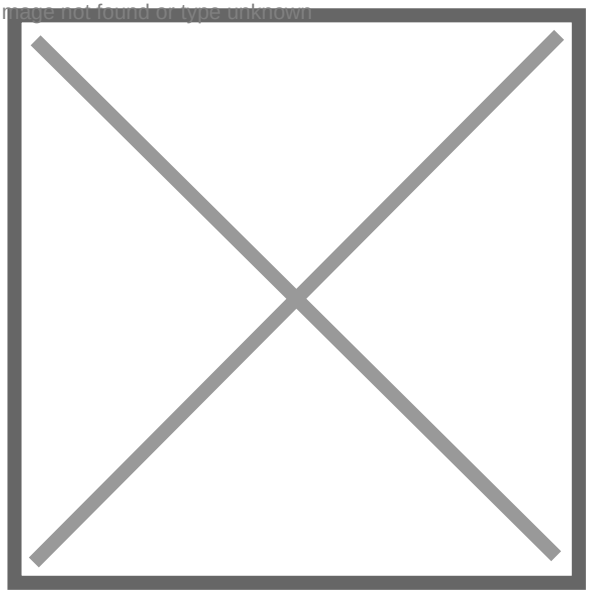

Écart d'âge entre futurs époux pour un mariage franco tunisien

Par **Annick**, le **14/01/2010** à **23:04**

Bonjour,
J'ai 58 ans, je suis française. Depuis 1 an 1/2 je fréquente mon ami âgé de 31 ans qui est tunisien. Nous pensons sérieusement à un mariage pour solidifier nos sentiments et nos projets. En Tunisie, une personne nous a dit qu'il était impossible de nous marier en raison de notre écart d'âge qui est supérieur à 18 ans. Est-ce vrai ? Si oui, que pouvons-nous faire pour vivre ensemble car c'est notre désir le plus cher. Merci pour votre réponse s'appuyant sur des textes de lois.
Annick

Par **Marion2**, le **15/01/2010** à **00:17**

Bonsoir Annick,

[citation]*J'ai 58 ans, je suis française. Depuis 1 an 1/2 je fréquente mon ami âgé de 31 ans qui est tunisien. Nous pensons sérieusement à un mariage pour solidifier nos sentiments et nos projets*[/citation]

Qui a pensé en premier au mariage pour solidifier vos sentiments ??? Vous ou lui ???

[citation]*que pouvons-nous faire pour vivre ensemble car c'est notre désir le plus cher. Merci pour votre réponse s'appuyant sur des textes* [/citation]

Ni rien, ni personne ne vous empêche de vivre ensemble. Il n'est absolument pas nécessaire d'être mariés pour vivre ensemble.

Cordialement.

Par **Annick**, le **15/01/2010** à **08:42**

Merci pour vos éléments de réponse. Pour l'idée du mariage, c'est moi qui en a eu l'idée. Vivre en Tunisie est difficile en ce qui concerne une femme pour trouver du travail... et je pense que la meilleure solution est que mon futur mari vienne en France. Il est d'accord bien qu'il a un travail chez lui.
Je cherche s'il y a une loi en Tunisie qui interdit un mariage pour un couple qui a plus de 18 ans d'écart d'âge. Si vous trouvez, donnez-moi les références car je ne trouve pas et j'ai l'impression de tourner en rond... Merci beaucoup

Par **Mariem**, le **22/01/2010** à **09:40**

Bonjour je suis tunisienne 27 ans je suis mariée a un français 54 ans on est très bien ensemble il y a aucun loi qui interdit le mariage pour la differanse d' âge je me demande ou vous avez trouve cette loi elle n existe pas

Par **Annick**, le **22/01/2010** à **17:20**

Merci Mariem, je voudrais juste savoir à quand remonte la date le mariage ? car ce que je dis serait nouveau, depuis octobre 2009... C'est un couple qui a des problèmes et ne peut se marier à cause de cette décision qui viendrait de Nantes suite à une demande de mariage à l'ambassade à Tunis. Cordialement

Si d'autres personnes ont des renseignements à ce sujet, merci d'avance car c'est un blocage injustifié, d'autant plus que je ne trouve aucune loi...

Par **Mariem**, le **22/01/2010** à **17:25**

Je suis mariée le 29/12/2008 je suis très étonne par ça il faut demande a l ambassade de France on Tunisie et a la mairie

Par **Annick**, le **22/01/2010** à **17:33**

Mariem, tu me conseille l'ambassade de France en Tunisie ou la mairie, quelle mairie ? en

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Tunisie ?

Par **Mariem**, le **22/01/2010** à **17:35**

Oui bien sur on Tunisie car votre mariage si je bien compris il passera la ba

Par **Annick**, le **22/01/2010** à **17:47**

Mariem, tu es très sympa, merci beaucoup, je te souhaite beaucoup de bonheur et de chance dans ta vie, inchallah !

Par **Mariem**, le **22/01/2010** à **19:55**

Je demande a une amie avocate est cette loi n existe pas bonne chance

Par **Annick**, le **22/01/2010** à **20:02**

Merci beaucoup Mariem, mon moral va remonter bien que je sais que les démarches sont difficiles.... c'est pour démotiver ! Très sincèrement avec mes cordiales pensées.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés